

[Text]

de violence ou même en menaçant de le faire. Dans les années 80, la menace terroriste est devenue une préoccupation de premier plan en matière de sécurité, et ce gouvernement a donné pour mission au Service canadien du renseignement de sécurité de s'attaquer de façon prioritaire à la collecte de renseignements, en matière de sécurité, sur le terrorisme. Notre première ligne de défense doit en effet être le renseignement.

The other major threat, espionage, has been an ongoing reality since the emergence of nation states. All nations seek to advance their position in the world. Some resort to covert means to do so and this threat exists today, despite changes in the international political climate.

Despite these changes, the threat posed to the security of Canada by hostile intelligence services continues to be high. Canada must have the means to protect itself from such threats, whether they take the form of traditional espionage or attempts to steal knowledge of sensitive high technology. As a government, we owe it to Canadians who are devoting their lives and careers to providing their country with scientific advances.

Canada must also be able to identify and deal with attempts by foreign powers or agents to influence or harass our ethnic communities in clandestine ways. We owe this to people who have chosen Canada as a new homeland. Again, good intelligence has to be our first line of defence.

Le gouvernement est convaincu, par ailleurs, que la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité constituent deux lois qui sont efficaces et qui sont appliquées comme le Parlement l'avait souhaité il y a cinq ans.

La Loi sur le SCRS fournit un cadre législatif adéquat pour assurer cet équilibre délicat entre une sécurité nationale efficace et le respect des droits et libertés individuels.

La Loi sur le SCRS définit le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité et lui accorde les pouvoirs nécessaires pour remplir ce mandat. Cette loi crée un cadre d'opération unique pour le Service. Elle définit les pouvoirs du Service et expose les limites de ces mêmes pouvoirs, limites qui prennent la forme de différentes mesures de contrôle: des contrôles de nature politique qui sont soumis à l'imputabilité ou à la responsabilité ministérielle, des contrôles judiciaires et des contrôles externes qui relèvent du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. La loi prévoit de plus un mécanisme qui permet à toute personne ou groupe de personnes de présenter ses plaintes sur n'importe quel aspect des activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

[Translation]

immediate security concern and this government has directed CSIS to treat terrorism as its first security intelligence priority. Our first line of defence must be intelligence.

L'autre menace majeure qui nous guette, c'est l'espionnage. L'espionnage est devenu une réalité quotidienne suite à l'émergence des nations-États. En effet, toute nation cherche à améliorer sa position au sein de la communauté internationale.

Il nous faut cependant constater que malgré l'amélioration du climat politique international, certaines nations s'en remettent encore à des moyens voilés, voire même clandestins pour améliorer leur position internationale. Le Canada doit donc se prémunir contre de telles menaces, qu'elles se présentent sous forme d'espionnage traditionnel, ou de tentatives pour s'appropriier illégalement les connaissances technologiques de pointe à caractère névralgique. Comme gouvernement, nous devons cette protection aux Canadiens qui consacrent leur vie et leur carrière à l'avancement scientifique de leur pays.

The Canada doit aussi être en mesure d'identifier et de faire face aux tentatives émanant de pays ou d'agents étrangers, dans le but d'influencer ou de harceler clandestinement nos communautés ethniques. Encore une fois, c'est une protection que nous devons à ceux qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie. Ici aussi un renseignement de qualité est au coeur de notre première ligne de défense.

This government believes that the CSIS Act and the Security Offences Act are sound pieces of legislation which are working as Parliament intended when it passed them five years ago.

The CSIS Act provides a statutory framework for balancing effective national security with respect for individual rights and freedoms.

The CSIS Act defines CSIS's mandate to collect intelligence and advise the government on threats to the security of Canada. It gives the Service the powers necessary to fulfil that mandate. The Act sets up a unique guidance system for the Agency, consisting of a legislative framework that defines and limits the powers of CSIS, political control and accountability, a system of judicial controls and significant external review by the Security Intelligence Review Committee (SIRC). Finally, the Act provides a mechanism for hearing the complaints of any person or group about any aspect of CSIS' activities.